

2 jours - 14 heures

Sofitel Jardin des Roses

> 16 et 17 Novembre 2017

TARIF

8000 dh ht

### ANIMATEUR(S)

**M. Mohamed Baha  
Eddine EL ZEBBAKH**  
Chef de la Division du  
Contentieux Judiciaire  
Agence Judiciaire du  
Royaume

Avec le Témoignage de  
**Trésoriers Ministériels**

### RENSEIGNEMENTS

TEL : 06 63 62 08 02.

Les recours contre l'administration marocaine sont devenus très fréquents et quelquefois abondants au niveau de certains tribunaux. Force est de constater cependant que l'administration marocaine perd fréquemment les affaires de contentieux, qu'ils concernent son personnel ou des prestataires externes, en raison d'un manque de connaissance des règles qui régissent l'administration et son action, et qui la place dans une situation tout à fait éloignée de la règle juridique.

La méconnaissance de la jurisprudence est un autre facteur aggravant. En effet certaines irrégularités même si elles donnent lieu à contentieux, se répètent et se multiplient, comme si l'administration ignorait que les juges les avaient sanctionnés.

Le principal objectif du séminaire est de donner aux gestionnaires publics les connaissances et les outils nécessaires pour réussir la gestion du contentieux administratif qui démarre bien en amont du recours contre l'administration, et qui rend nécessaire l'appropriation de ces connaissances aussi bien par le personnel des directions et départements juridiques, que par les gestionnaires des ressources humaines et des marchés publics qui initient en quelque sorte le dossier du contentieux.

Le séminaire va aborder trois niveaux essentiels de la gestion du contentieux public et semi-public qui sont la prévention du contentieux, les solutions alternatives pour le règlement du contentieux et la gestion du contentieux judiciaire

#### Public concerné

- Ordonnateurs et gestionnaire publics, responsables juridiques (Ministères, établissements et entreprises publics, collectivités territoriales...)
- Responsables et chargés de mission dans les domaines des ressources humaines, des achats et marchés publics, contrôle interne, inspection générale.

#### Objectifs

- Prévenir les risques juridiques et judiciaires
- Connaître la jurisprudence à travers des études de cas
- Maîtriser la gestion du contentieux administratif

#### Programme

- Le régime applicable aux actes de l'administration
- La responsabilité administrative
- Etude de cas pratiques en matière de ressources humaines
- Etude de cas pratiques en matière de marchés publics
- Etude de cas pratiques en matière foncière et domaniale
- Les solutions alternatives pour le règlement du contentieux
- L'organisation et les règles de compétences des juridictions
- Les voies de recours contre les décisions juridictionnelles
- La pratique du contentieux administratif
- L'inexécution des décisions de justice
- Le progrès jurisprudentiel